

La Lettre de **PARLY**



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES CO-PROPRIETAIRES ET RESIDENTS

SOMMAIRE

- Trop de vert,
pas assez de couleur ②
- Jardins et jardinières
Ces peupliers qu'on abat ③
- Assemblées
générales 1988 ④ ⑤
- A chaque arbre
son charme ⑥
- Vos espaces verts
combien vous coûtent-ils ⑦
- Les parlysiens ont
la parole ⑧

FEU D'ARTIFICE...

Avec sa couleur bleue, la symbolique du logo de Parly 2 est-elle correcte ?

Sans doute les promoteurs ont-ils voulu induire l'idée que le ciel serait toujours bleu à Parly 2 !

Il est vrai que l'ambiance — sinon la météo — est bonne, mais on a, semble-t-il, oublié l'essentiel : Parly 2, c'est avant tout, cent hectares d'espaces verts, d'arbres, de pelouses, de buissons et de fleurs. C'est un immense jardin que les résidents aiment et entretiennent avec beaucoup d'attention et même de passion, parfois.

C'est un immense jardin qui



va bientôt pouvoir être encore embelli et amélioré, grâce à l'étude réalisée récemment par des experts sur les possibilités et les nécessités d'évolution de ce patrimoine naturel qui est le décor de notre vie.

Alors, à cette occasion, pourquoi ne pas lancer une nouvelle idée ?

Que les Parlysiens transforment progressivement leurs squares et leurs rues en un immense jardin botanique où se cotoieraient harmonieusement arbres et buissons des zones tempérées... où la symphonie des floraisons et l'éclosion des couleurs seraient rythmées par les saisons... Un jardin où le plaisir de se promener se verrait complété par le plaisir de s'arrêter pour jouir du spectacle, rêver...

A deux pas du magnifique Arboretum de Chèvreloup, du Parc du Château de Versailles, ne serait-ce pas là un moyen de contribuer à la beauté de la région en augmentant encore la valeur de Parly 2 ? Ce serait en tous cas un bon moyen de rappeler aux créateurs du logo que les couleurs choisies auraient dû s'approcher de l'arc en ciel ou du feu d'artifice...



8 JUIN
1988

**ASSEMBLEES
GENERALES**

**AU PALAIS
DES CONGRES**

10, rue de la Chancellerie
VERSAILLES

J.P. BARRERE

TROP DE VERT... PAS ASSEZ DE COULEUR

Lue de belles plantations d'accompagnement ! C'est l'impression que l'on retire d'une étude des vues aériennes du secteur Rocquencourt-Le Chesnay ou mieux, d'un cheminement effectué parmi ces espaces verts. Pourtant, des visites plus approfondies entâchent quelque peu cette impression première. Par exemple...

Nombreux sont les végétaux plantés trop près les uns des autres, avec pour conséquence une densité trop importante par rapport à la surface disponible.

LE PEUPLIER EN VEDETTE

Dominent quelques essences, le peuplier ou le thuya, le premier utilisé en rideau le long des voies extérieures ou des parkings, le second en haie bordant les surfaces privatives.

Il s'agit là d'une volonté délibérée du concepteur pour laquelle plusieurs explications peuvent être apportées. Sur un plan commercial, un cadre végétal rapidement créé favorise la vente des appartements. Or le peuplier est un arbre qui pousse très rapidement (plus d'un mètre par an en moyenne dans des terrains qui lui sont propices).

Sans doute le peuplier possède-t-il une grande faculté de résistance aux intempéries et s'accommode-t-il de sols lourds, contribuant à absorber leur humidité excessive. En revanche, un puissant système racinaire traçant soulève le revêtement des sols, des parkings, et s'introduit facilement au travers des conduits d'assainissement ou du pluvial en créant des « queues de renard » difficiles à déceler sinon par inspection télévisée,



opération coûteuse. Abattu et non dessouché, le peuplier « drageonne » facilement à partir des racines qui subsistent et enfin, sa floraison au travers de nombreux chatons provoque souvent des allergies chez des personnes sensibles au pollen.

Le thuya est également rustique et il se prête merveilleusement à la taille, malgré de possibles attaques des parasites, des champignons.

VERTICALES CONTRE HORIZONTALES

L'architecte et le paysagiste ont voulu opposer aux nombreuses horizontales des parallélépipèdes qui forment les bâtiments, des verticales représentées par les peupliers. De surcroît afin d'équilibrer les masses minérales, ils ont décidé de créer des volumes végétaux importants d'accompagnement constitués d'arbres de troisième grandeur (marronniers, tilleuls, platanes...) qui contribuent à donner une impression d'isolation. Des raisons louables au plan théorique, mais difficiles à approuver au plan de l'équilibre général.

Ainsi, peut-on regretter l'absence de variétés, d'essences à fleurs ou à fruits, où même à écorces décoratives, principalement

pour un effet printanier toujours spectaculaire.

SUR LES JARDINS PRIVATIFS

La situation de certains végétaux n'est pas judicieuse : arbres en ligne de crête de talus ; ou à distance trop rapprochée des façades ; plantes grimpantes fixées directement contre les murs sans utilisation de treillards. La pente de certains talus, compte-tenu des niveaux définitifs retenus pour l'implantation de certains bâtiments est trop importante, et une fixation à l'aide de fascines et de plantes couvre-sol serait souhaitable.

Enfin, certaines mesures retenues peuvent avoir une incidence négative au plan horticole. Par exemple, l'existence de jardins privés, souvent mal entretenus — de par la mauvaise volonté d'un copropriétaire — nuit à une bonne tenue générale et peut entraîner des désordres au niveau phytosanitaire avec répercussion sur la végétation collective.

De plus, certains errements tels ceux qui consistaient à tailler systématiquement et quelquefois à contre saison des arbustes à fleurs devraient être évités.

Jacques MONGOUR
Maître de conférences
Directeur du Service
des Cultures
au Museum National
d'Histoire Naturelle



LA POLITESSE DES JARDINS ET JARDINIÈRES...

Avec l'arrivée des beaux jours, mettons de la couleur, embellissons nos balcons, nos loggias ou nos jardinières de façades — tout au moins pour les Résidences qui en disposent.

Les fleurs, les couleurs, les saisons entreront dans nos appartements. Mais souvent les conseils et les idées font défaut. Ce n'est pourtant pas un travail difficile si l'on excepte l'apport de terre et le remplissage des jardinières. Mais il suffit pour cela de s'adresser aux entreprises qui entretiennent nos espaces verts.

Quelles plantes ? Il y en a pour toutes les expositions : soleil (soucis, rosiers, pétunias, géraniums), ombre (impatiens, bégonias, fuschias).



Quel plaisir !

Pour quelles saisons ? Généralement et c'est bien dommage, balcons et jardinières ne sont fleuris qu'en été mais il y a aussi le printemps (primevères, premières tulipes, crocus, jacinthes), l'automne (asters nains, marguerites) et l'hiver (conifères nains, roses de Noël, pensées, pâquerettes,



quel dommage

myosotis, arbustes à baies colorées ou à feuillage persistant).

La politesse des balcons et jardinières consiste à tenir compte du voisinage : veiller à ce que rien ne tombe chez le voisin, lorsque l'on plante, dé plante, arrose. Les plantes grimpantes seront

coupées et les arbres taillés régulièrement.

Même si vous n'êtes pas jardinier professionnel, vos efforts seront récompensés par votre bonheur de regarder les floraisons au rythme des saisons, de contempler cette végétation verdoyante.

C. ANSEL

CES PEUPLIERS QU'ON ABAT..

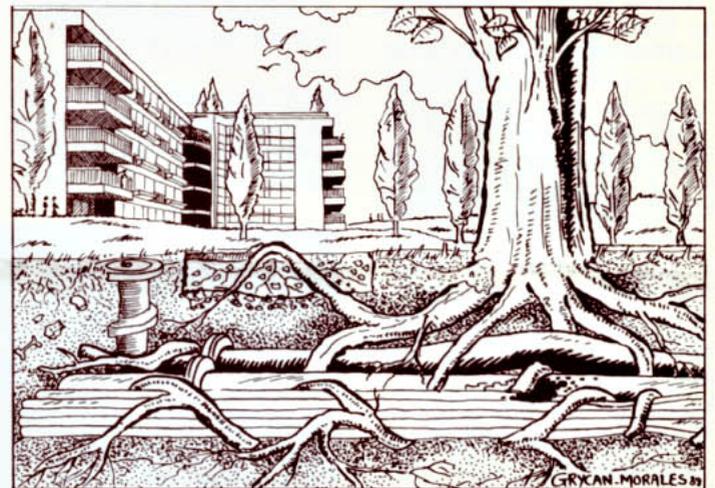
Les uns disent : « Pourquoi enlever les peupliers ? » D'autres disent : « Notre square est un désert ! ». Ou « Le sol de notre parking est boursouflé », « on a eu raison d'élaguer ». Ou encore : « Quelle erreur ! », etc...

Tentons d'y voir clair ! Cet arbre à l'allure longiligne — on dit « fastigié » — est le champion toutes catégories pour sa croissance rapide : le peuplier Robusta et peuplier d'Italie, deux espèces très fréquentes à Parly 2, atteignent 30 mètres en 20 ans.

S'il a constitué hier un avantage pour les promoteurs, il présente aujourd'hui un inconvénient majeur si l'on songe que la partie aérienne est équivalente en masse à ce qu'il y a sous terre.

Le peuplier est rustique, c'est-à-dire de très bonne vigueur, facile à planter,

avec de grandes chances de réussir. Il se plaît sur terrain lourd, draine les sols humides en captant beaucoup d'eau par ses racines. C'est un avantage lorsque l'on sait qu'à Parly 2 le sous-sol est souvent argileux mais un inconvénient quand on pense aux racines bien vigoureuses qui occupent le sous-sol, prenant la place des racines des autres arbres. Son feuillage reste longtemps en place. Il apparaît au printemps et tombe tard à l'automne. Les feuilles sont très mobiles au vent. Ces arbres en alignement créent un rideau vert, un écran souvent utile entre les immeubles. Mais le peuplier (avec quelques autres espèces : orme, robinier, tremble) a la redoutable faculté de drageonner, c'est-à-dire d'émettre loin du tronc, à partir de ses racines, des prolongements cherchant à ressortir de terre, à créer un autre arbre



en quelque sorte. Si l'on élague le peuplier, les racines prennent de la vigueur. Si l'on coupe l'arbre sans le désoucher, le drageonnement continue encore pendant quelques années. Les racines de peuplier sont dévastatrices si l'arbre est planté trop près des immeubles, des canalisations souterraines

ou de revêtements bétonnés ou goudronnés qui ne leur résisteront pas.

Ne tirons pas sur les peupliers qui verdissent nos squares et nos allées. Sachons les abattre lorsqu'il le faut, les conserver dans les endroits appropriés et envisageons avec optimisme le décor de Parly 2 dans 20 ans.

ASSEMBLEES GENERALES 1988

8 JUIN A 20 h 30 AU PALAIS DES CONGRES DE VERSAILLES

- ASSEMBLEE GENERALE DE COPROPRIETE (AGC)
- ASSEMBLEE GENERALE DE LA SAIC LE CHESNAY-TRIANON (AGO) A L'ISSUE DE L'AGC

HORAIRES D'EMARGEMENT : DE 16 h A 18 h - DE 19 h A 20 h 30 POUR L'AGC ET DE 19 h A 21 h 30 POUR L'AGO

Au cours des Assemblées Générales de Copropriété, 9 résolutions seront soumises au vote du Syndicat Principal, et 1 résolution aux votes des Syndicats Secondaires :

SYNDICAT PRINCIPAL :

1. Quitus au syndic
2. Renouvellement du mandat du syndic
3. Budget principal 1989
- 4 à 7. Gestion du Personnel
8. Mandat au Club ARS
9. Autorisations de travaux pour le câblage.

SYNDICATS SECONDAIRES :

- Autorisation de travaux pour le câblage.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU SYNDIC PRINCIPAL

Résolution n° 2

Conformément à la loi sur la copropriété, l'Assemblée Générale doit cette année statuer sur le choix du Syndic Principal. La SAIC Le Chesnay-Trianon présente sa candidature pour le renouvellement de son mandat.

Il faut savoir que cette société est constituée par environ 80 % des copropriétaires de Parly 2 qui en sont en même temps les actionnaires.

Depuis 1976, la SAIC Le Chesnay-Trianon assume la gestion de notre patrimoine.

Parly 2 a ainsi mis en place un système adapté à sa spécificité, les Parlysiens se gèrent eux-mêmes.

A taille exceptionnelle, une gestion moderne et efficace en liaison avec l'ensemble des organismes représentatifs de tous les copropriétaires.

BUDGET 1989

Résolution n° 3

Cette résolution concernera le budget 1989 des parties communes générales.

Pour leur information, les copropriétaires trouveront ci-dessous un tableau comparatif :

1 - des budgets 1987, 1988, 1989

2 - des dépenses réelles 1986, 1987

3 - des variations :

Réel 87/86

Budget 88/87

Budget 89/88

Le budget 1989, appelé à être discuté, est en hausse de 2 % par rapport au budget 1988.

PERSONNEL DE PARLY 2

Résolutions n°s 4 à 7
A la suite d'un certain nombre de consultations, il a paru nécessaire et efficace de regrouper l'ensemble du personnel de la co-propriété, y compris celui de la Gérance, sous l'égide du Syndicat Principal.

Cette opération est donc proposée au vote, étant bien entendu que ce transfert ne concerne pas le Président-Directeur-Général de la SAIC le Chesnay-Trianon, société dont une grande majorité de Parlysiens sont actionnaires et qui est le syndic de la co-propriété.

Cette société, du fait de son rôle de syndic, continuera de gérer et d'animer sous la direction de son Président et de son Conseil d'Administration, l'ensemble du personnel de la copropriété ainsi regroupé et placé sous son contrôle.

Afin de lui permettre d'assurer cette mission en liaison avec les Conseils de co-propriété, il convient en même temps de lui donner mandat pour lui permettre de gérer correctement l'ensemble du personnel.

BUDGET DU SYNDICAT PRINCIPAL 1989

(en milliers de francs)

Projet approuvé par la Commission des Charges et le Conseil Syndical Principal

	REALISE 1986	BUDGET 1987 (1)	REALISE 1987	VARIATION R87/R86	BUDGET 1988	VARIATION B88/B87	BUDGET 1989	VARIATION B89/B88
ADMINISTRATION	7 631	7 729	6 656	- 13 %	7 622	- 1 %	7 031	- 8 %
GARDIENNAGE DIM & JOURS FERIES	561	430	527	- 6 %	478	11 %	488	2 %
ENTRETIEN	742	775	792	7 %	787	2 %	832	6 %
CHAUFFAGE & EAU	27 173	25 670	24 223	- 11 %	24 027	- 6 %	25 282	5 %
ESPACES VERTS & DEGAGEMENTS	435	465	473	9 %	543	17 %	581	7 %
SPORTS & LOISIRS	1 554	1 552	1 628	5 %	1 842	19 %	1 792	- 3 %
TOTAUX	38 096	36 621	34 299	- 10 %	35 299	- 4 %	36 006	2 %

(1) après diminution de 10 % sur le budget voté

ASSEMBLEES GENERALES 1988

PARTICIPEZ, C'EST IMPORTANT !

Cette année les Assemblées Générales devront voter sur des résolutions qui ne peuvent être adoptées qu'avec un minimum de 50 % de votes favorables.

Il est donc essentiel que la participation soit importante et que chacun se mobilise pour y concourir.

– Pensez à retirer votre convocation chez l'intendant

si vous êtes copropriétaire résident.

– Merci si nécessaire de faire l'effort d'aller la chercher au bureau de poste.

– Si vous ne pouvez pas participer aux assemblées, n'omettez pas de retourner vos pouvoirs afin d'être représentés au cours des votes

CLUB ARS

Résolution n° 8

Depuis de nombreuses années, le Club ARS assure l'animation du Centre Culturel de Parly 2 dont l'organisation de copropriété n'a pas souhaité se charger directement.

Tout en ne limitant pas son action à Parly 2, le Club ARS est animé par de nombreux parlysiens et a beaucoup apporté aux résidents par l'ensemble de ses initiatives culturelles.

De plus, des ponts ont été jetés entre l'organisation de co-propiété et le Club ARS puisque le Conseil d'Administration de ce

dernier comprend maintenant 2 administrateurs qui ont été délégués par le Conseil Principal.

Il est donc normal de permettre à cette association de poursuivre sa mission et d'assurer son rôle en mettant à sa disposition les moyens nécessaires, c'est-à-dire le bâtiment du Centre Culturel.

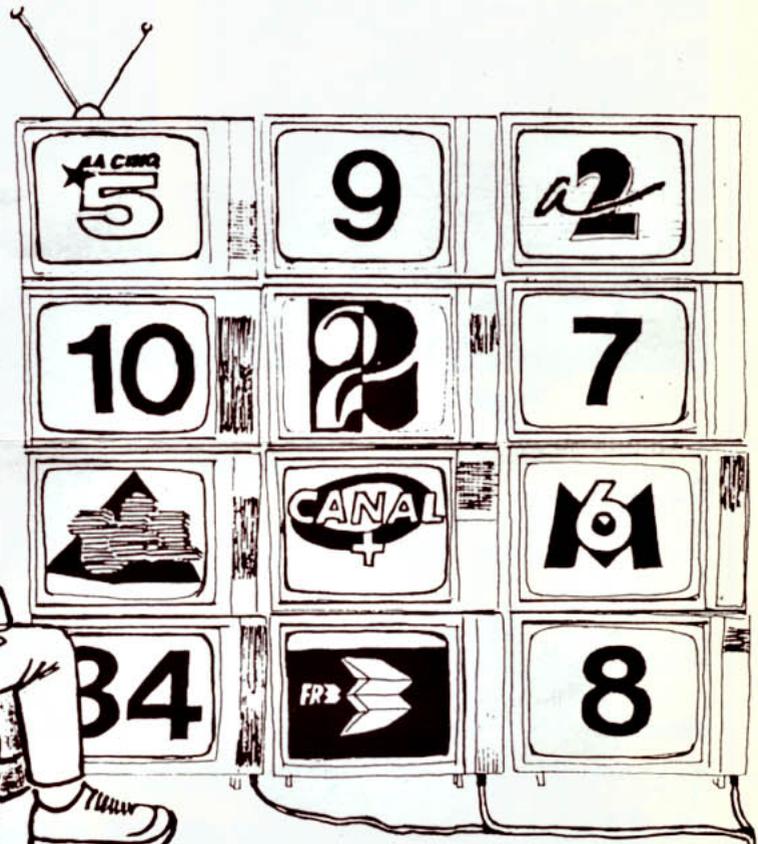
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SAIC LE CHESNAY-TRIANON

Comme chaque année cette Assemblée aura lieu après celle de la Copropriété.

Le 8 juin prochain, les résolutions présentées au vote des actionnaires concerneront essentiellement :

- le quitus au Conseil d'Administration,
- le renouvellement du

mandat de plusieurs administrateurs,
– la nomination de deux nouveaux administrateurs : M. Bertrand, résidence Pré-Catelan, membre de la Commission Travaux et M. Suet, Président du Conseil de la résidence Saint-Germain-des-Prés et animateur de la Commission Chauffage et Economies d'Énergie.



CABLAGE

Résolution n° 9 du Syndicat Principal Résolution unique des Syndicats Secondaires.

Le Chesnay et Rocquencourt font partie du Syndicat intercommunal qui a été créé pour équiper la région d'un système de télédistribution par câble fibre optique, comme cela existe déjà dans plusieurs villes de France et à Paris.

Cet équipement est financé en très grande partie par la DGT (Direction Générale des Télécommunications) qui met en place le réseau comme celui du téléphone.

Les municipalités complètent le financement.

Grâce à cette opération, les particuliers pourront, en s'abonnant pour obtenir une prise, bénéficier de 15 chaînes de télévision avant d'autres services.

Dans le cadre du contrat signé entre le Syndicat intercommunal et la DGT, Parly 2 devait être câblé en 3 tranches séparées : 1989, 1991, 1993.

Avec l'appui des municipalités du Chesnay et de Rocquencourt et la compréhension du Syndicat intercommunal – notamment des représentants de Versailles – il a été possible de faire valoir l'intérêt d'accélérer le câblage de Parly 2 qui peut être considéré comme une « locomotive » pour le projet.

Parly 2 devrait donc être câblé en 3 années consécutives : 1989, 1990, 1991.

Il convient donc de donner à la DGT l'autorisation de réaliser les travaux nécessaires tant sur les parties communes générales que dans celles des résidences.

Bien entendu, les éventuels travaux de remise en état seront aussi à la charge de la DGT.



GINKGO
Ginkgo biloba



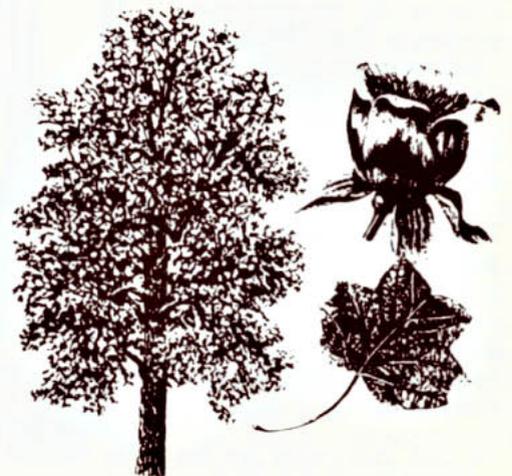
CHENE ROUGE D'AMERIQUE
Quercus rubra



HETRE DE L'ANTARCTIQUE
Nothofagus antarctica



PAULOWNIA
Paulownia tomentosa



ARBRE AUX TULIPES
Liriodendron tulipifera

A CHAQUE ARBRE SON CHARME...

Ginko, Biloba, Hêtre de l'antartique, Paulownia, Arbre aux tulipes :

Sous ces noms méconnus se cachent des essences d'arbres extrêmement décoratives pour nos résidences, formant une riche palette de couleurs.

L'idée n'est pas, on s'en doutera, de porter ombrage à l'Arboretum de Chèvreloup... Mais ne serait-il pas mieux de planter dans chacune de nos résidences

une ou plusieurs espèces intéressantes et rares ?

Parfaitement acclimatées dans notre région, certaines variétés se développent bien et sont du plus bel effet ornemental. Par exemple : le chêne rouge d'Amérique, originaire d'Extrême-Orient ou encore le Stewartia avec sa floraison d'été et bien d'autres encore qu'il est impossible de citer toutes ici.

Les conditions d'un développement harmonieux sont bien sûr l'espace et l'exposition. Les variétés devront être choisies en fonction de ces paramètres et non de façon subjective.

Pour réussir dans cette entreprise à long terme, nous serons aidés par des professionnels qui nous apporteront leur concours comme conseils-paysagistes tant pour les volumes, les couleurs, les massifs, les espèces isolées et les espèces rares.

Parly 2 est fier de ses jardins. Ils peuvent être rendus encore plus beaux si l'on évite, comme cela est trop fréquemment le cas par obligation, de pratiquer à des élagages peu esthétiques et qui finissent par coûter cher !

Dans ces conditions, n'est-il pas plus judicieux de choisir certaines essences pour enfin les laisser se développer complètement et ainsi en profiter durablement ?

D. Nicco

VOS ESPACES VERTS : LEUR ETAT, COMBIEN VOUS COUTENT-ILS ?

L'ensemble immobilier de Parly 2 se caractérise entre autres, par l'importance de ses jardins — vastes étendues gazonnées, arbres, arbustes, massifs divers — dont l'entretien et l'amélioration nécessitent l'investissement annuel de sommes d'argent relativement importantes.

Une étude récente concernant l'ensemble des espaces verts des résidences a été réalisée en tenant compte de nombreux paramètres (surface, configuration du terrain, budgets espaces verts, budget total de la résidence, aménagements, nombre d'appartements etc.) et ce pour déterminer l'importance de l'investissement de chaque résidence pour ses jardins. Le pourcentage du budget espaces verts, par rapport au budget total de la résidence, n'étant pas déterminant.

I - ANALYSE DE L'ETUDE

En analysant cette étude, nous constatons : sur 36 résidences, nous pouvons considérer 3 catégories (avec des écarts à l'intérieur de ces catégories) :

CATEGORIE 1 -

20 % des résidences :

Ces résidences n'assurent pas un entretien normal. Leurs jardins (talus) ne sont pas correctement entretenus, ou bien ne comportent pas de plantations diverses suffisantes.

CATEGORIE 2 -

50 % des résidences

Ces résidences assurent une évolution et un entretien moyens de leurs espaces verts.

CATEGORIE 3 -

30 % des résidences

Ces résidences assurent un entretien supérieur à la moyenne. Les jardins sont soignés et fleuris.

II - COUT DE VOS ESPACES VERTS

Le coût moyen annuel pour un appartement de 3/4 pièces dans un bâtiment de type : R.D.J. + R.D.C + 4 étages, est de :

CATEGORIE	TYPE I	TYPE II
I	420 F	510 F
II	580 F	620 F
III	790 F	790 F

Pour les résidences de type I et type II à bâtiments composés de R.D.J. + R.D.C. + 2 étages et pour les résidences type III, ayant moins d'appartements et pour certaines 2 étages les coûts sont :

CATEGORIE	TYPE I	TYPE II	TYPE III
I	680 F		
II		900 F	
III	1 400 F		1 400 F

III - ACTIONS FUTURES

Au vu de ces chiffres, il paraît possible d'engager une action pour que toutes les résidences se retrouvent en catégorie II et pourquoi pas en catégorie III.

Il en coûterait annuellement en moyenne pour un appartement de 3/4 pièces dans un immeuble de type R.D.J. + R.D.C. + 4 étages :

TYPE	SOMMES	
I	160 F de +	pour passer de la catégorie I à la catégorie II
II	110 F de +	pour passer de la catégorie I à la catégorie II
I	210 F de +	pour passer de la catégorie II à la catégorie III
II	170 F de +	pour passer de la catégorie II à la catégorie III



Est-ce trop demander aux Parlysiens ?

Le budget des espaces verts ne représente que 6 % du budget total des charges.

De plus, en dehors du fait

qu'il est agréable d'habiter dans une résidence dont les squares sont entretenus et aménagés, n'oublions pas l'incidence que peut avoir sur le prix des appartements une négligence à ce sujet.

G. YOU

UNE HEUREUSE INITIATIVE

La résidence Bagatelle organise ce printemps un concours de balcons fleuris et un concours de dessins d'enfants (à partir de 4 ans).

Un jury notera les meilleurs réalisations et le plus joli dessin.

Des récompenses seront remises aux enfants lors d'un goûter le 25 mai 1988 et les lauréats du balcon fleuri seront primés le 23 juin au cours d'un « punch » qui réunira tous les amis de la Résidence.

Une heureuse initiative qui vient compléter celles des résidences telles que Passy ou Iéna qui organisent le même type de manifestation depuis plusieurs années.

DU COTE DU CENTRE COMMERCIAL RESTAURATION LENTE...

On avait dit octobre 87, puis décembre. Avant de parler de mars 88. Puis de juillet...

Il ne se passe apparemment toujours rien.

L'ouverture du niveau restauration de l'extension du Centre Commercial de Parly 2 constitue pourtant un événement attendu impatiemment par de nombreux résidents.

Ils sont en effet légion à aimer profiter de leurs achats pour se restaurer

agréablement ou tout simplement vouloir rompre un peu le rythme des repas familiaux.

Toutes ces incertitudes ne sont ni du niveau de l'attente des Parlysiens, ni de celui de l'image de marque de Parly 2.

Que ceux qui en sont responsables prennent enfin conscience de l'importance d'un environnement face à cette restauration... lente.

M.P

LES PARLYSIENS ONT LA PAROLE

Locataire depuis 1978, je ne peux qu'apprécier votre bulletin d'information destiné aussi bien aux copropriétaires qu'aux résidents.

Combien j'approuve votre insistance sur le respect des autres et l'application du Règlement Intérieur... si cela pouvait être !

Avant de vous soumettre une question, merci du dévouement et du travail accompli pour que Parly 2 reste une « joie d'y vivre ».

Pourquoi ma résidence n'est-elle pas dotée, comme bien d'autres, du système de double-porte avec interphone ? C'est, je le pense vraiment, une des premières sécurités : cela éviterait les

visites indésirables de démarcheurs, enquêteurs, etc... qui sont très désagréables et surtout « inquiétantes », puis-je ajouter surtout pour les personnes seules ?

F.G.

... Chacun a le droit de prétendre au maximum de bien-être, dans ce cadre de vie que nous avons choisi et que nous apprécions.

Il est malheureusement dommage de constater que, trop souvent encore, ce bien-être se trouve terni par l'inobservation des règles de copropriété qui sont pourtant indispensables et très simples à respecter.

N'oublions jamais que la liberté individuelle de chacun d'entre nous s'arrête là où commence celle d'autrui et que, parallèlement nous devons être exigeants envers nous-mêmes et tolérants envers les autres.

Ce sont là deux règles

D'UN SQUARE A L'AUTRE

– Un buffet exotique : voilà ce qui est proposé aux résidents de Saint-Honoré. Le rendez-vous est fixé au 17 septembre...

– A Neuilly, ce sont les rois qui ont été fêtés cette année. L'atmosphère fut si plaisante que la résidence a décidé de renouveler cette sympathique réunion. A quand la fève du samedi soir ?

– Un sérieux accident,

dont les conséquences auraient pu se révéler plus graves encore, s'est récemment produit à Saint-Cloud. De par l'inconscience d'un résident ayant jeté une bouteille dans son vide-ordures, l'Intendant a été grièvement blessé par des éclats de verre : la coupure a nécessité douze points de suture. Nos souhaits de bon rétablissement à M. Breux. Et une mise en garde à tout le monde...

essentielles d'un bon savoir vivre.

P.F. (Neuilly)

« Etant copropriétaire-louant, je vous serais obligé de me faire savoir si un « observatoire » des loyers spécifique à Parly 2 a été mis en place, et si oui, quel est son adresse ?

Ce que je recherche, en vue du renouvellement à venir du contrat de bail, est le prix moyen au mètre carré de location d'un type 2 ».

M.A.

L'idée d'un « observatoire » des loyers sur Parly 2 est particulièrement judicieuse. Elle fit l'objet, il y a quelques années, d'une étude qui devait être abandonnée de par la complexité à mettre en œuvre un tel système.

Pourquoi ne pas la reprendre ? En attendant, il est toujours possible de vous rapprocher de l'une des nombreuses agences immobilières présentes sur place.

INFO CLUB ARS

Le Club ARS organise tous les ans un spectacle de fin d'année de son école de danse.

Ce spectacle monté avec grand soin était jusqu'à présent réservé aux élèves et à leur famille. Le Club ARS a le plaisir d'annoncer que cette année ce spectacle fera partie de la fête des Chênes Verts et sera ouvert à tous le samedi 18 juin à 18 h au gymnase de la Nouvelle France. Prix des places : 40 F et 20 F (tarifs réduits). Réservations au Club ARS.

Bibliothèque : Rappelons que la bibliothèque du Centre Culturel reste ouverte tout l'été.

Pour tous renseignements 39.54.43.47

« NOUVEAUX HORIZONS » A PARLY 2

Les retraités de Parly 2 s'organisent.

A l'occasion de la création de l'Association « Nouveaux Horizons » regroupant les retraités, les pré-retraités du

Chesnay-Rocquencourt et environs, une section Parly 2 a été mise en place.

Les contacts peuvent être pris auprès de M. André BERTIN (39.54.10.27 entre 10 h et 12 h).

LA LETTRE DE PARLY 2

Bulletin d'information du Conseil principal de Parly 2. Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX. Directeur de la publication : J.P. BARRERE. Création, maquette et réalisation : EPSILON, 30.51.53.52. Mise sous pli : ART ET BOIS, 39.54.70.77

Ont participé à la réalisation de ce numéro : C. ANSEL, J.P. BARRERE, A. BERTIN, M. BEX, G. MERCIER, D. NICCO, J.F. PEUMERY, C. PITROU, M.C. ROUSSELET, M. PRADAUD, G. YOU.

Dessin : E. DELATTRE, S. ROUSSELET, GRYCAN MORALES

Photos : C. DAUMERIE

TENNIS

Depuis de longs mois, les tennis ne fonctionnaient pas comme la commission le désirait. Celle-ci a enfin obtenu des changements notables dans leur organisation.

Un nouveau gardien sera engagé en remplacement des deux précédents. Il s'occupera uniquement de l'entretien et de la surveillance des cours. Il ne devra tolérer aucun joueur sans badge ou extérieur à Parly 2.

Les badges ne seront plus délivrés sur place mais auprès de Mme Dana qui sera désormais notre interlocutrice à la SAIC Le Chesnay-Trianon.

Nous lui souhaitons donc du courage et surtout beaucoup de fermeté.

Cette année, grande fête du tennis, les 11 et 12 juin prochains, sous la forme d'un Tournoi-Surprise. Les affiches concernant cet événement seront apposées prochainement dans les immeubles de Parly 2.

MCR